AR Prefecture

047-200068930-20250626-2025C77DSSP-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Département de Lot-et-Garonne — Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT
34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Communautaire, Séance du : 26 juin 2025	L'an Deux Mille vingt-cinq, le 26 juin à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :
Mesdames, Messieurs :
ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :
Mesdames, Messieurs :
ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :
Monsieur GRASSET Éric représenté par Monsieur LAPORTE Christian.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :
Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur BOUCHER RÉZÉ Séverine,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Madame LARIVIÈRE Yvette procuration à Monsieur LABROUE Cédric,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame POUCHOU Marie-Thérèse procuration à Monsieur ARONDEL Jean-Pierre,
Monsieur SCHMITZ Jean-Marc procuration à Monsieur JURQUET Bernard,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 35 Pouvoir(s) : 9 Votants : 44

2025C77DSSP : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE FUMEL VALLÉE DU LOT (DÉLIBÉRATION ATTRIBUTIVE)

Monsieur Didier BALSAC, Vice-président propose de valider les attributions de subventions 2025 aux associations sportives suivant le tableau joint.

AR Prefecture
047-200068930-20250626-2025C77DSSP-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Ces subventions s'intègrent dans le cadre de la structuration de la compétence sport de la Communauté de Communes.

Elles répondent à l'objectif premier de soutenir la formation des jeunes licenciés de moins de 18 ans.

La délibération n°2024A-13-SP en date du 15 février 2024 a validé le nouveau fonctionnement de cette aide ainsi que son règlement.

La commission Sport en date du 13 mai 2025 a validé la nouvelle répartition de la subvention 2025 octroyée à 27 clubs pour un montant total de 39 975 €.

Il précise que la subvention de chaque club correspond à un forfait de 25 € par enfant de moins de 18 ans licencié au club, majorée d'un bonus de 200 € pour la formation d'un éducateur ou d'un arbitre et majorée de 100 € pour chaque club en capacité de fournir le projet associatif de sa structure.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Approuve l'attribution des subventions 2025 suivant le tableau ci-dessous :

Subventions clubs 2025							
	Clubs	Nb licenciés - 18 ans	Nb licenciés + 18 ans	Bonus 200 €	Bonus 100 €	Total Sub 2025	Total Sub 2024
Aïkido	Aïkido club Fumélois	11	11			275 €	225 €
Athlétisme	Athlétic Club fumélois	36	23			900 €	875 €
Aviron	Club Nautique Fumel Libos	24	17		x	700 €	425 €
Badminton	Badminton club Fumélois	9	27			225 €	250 €
Basket	Basket Cuzorn Fumel Libos	166	39	x	x	4 450 €	4 125 €
Basket	La Pennoise	108	58		x	2 800 €	2 525 €
Basket / Randonnée	Amicale laïque Tournon	36	66			900 €	850 €
Boxe anglaise	Boxing Club Fumel Libos	53	39	x		1 525 €	1 075 €
Equitation	Les cavaliers de la Thèze	59	9			1 475 €	1 300 €
Football	Football club Fumel Libos	86	33	x		2 350 €	2 850 €
Football	Sporting club Daussois omnisports	26	46			650 €	750 €
Football	Football club Penne St Sylvestre	134	87	x		3 550 €	3 225 €
Gymnastique	Association Sport et Gym Fumel	128	24	x		3 400 €	3 600 €
Handball	Handball club Fumélois	14	23			350 €	725 €
Judo	Judo Club Fumel Libos	68	15			1 700 €	1 425 €
Judo	Judo club St Sylvestre	71	16		x	1 875 €	2 100 €
Karaté	Association St Sylvestre karaté shotokan	47	29	x		1 375 €	775 €
Rugby XV	USVL 47	186	164	x		4 850 €	5 025 €
Rugby XV	Association sportive Penne St Sylvestre XV	38	80	x		1 150 €	925 €
Rugby XIII	Union Sportive Trentels XIII	50	96			1 250 €	1 525 €
Tennis	Union Sportive de Tennis Fumélois	27	62	x		875 €	750 €
Tennis	Tennis Club Montayral	22	48	x		750 €	1 250 €

AR Prefecture
047-200068930-20250626-2025C77DSSP-DE
Reçu le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025

Tennis	Association Tournonnaise de tennis	19	32	x		675 €	525 €
Tennis de table	Association Fuméloise de tennis de table	24	20			600 €	300 €
Tir à l'arc	Les archers des Bastides	11	24			275 €	
Tir à l'arc	Arc club Fumel vallée du Lot	12	22			300 €	275 €
VTT	VTT Club des rochers	30	11			750 €	
	TOTAL	1495	1121	11	4	39 975 €	

2°) – Dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2025 ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 26 juin 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH

Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 1er juillet 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 1er juillet 2025